

N'y a-t-il pas de quoi glacer l'amour des fiancés les plus épris quand on met de pareilles prévisions sous leurs yeux ?
Mais c'est ainsi.

« Fait et passé à Paris, scavoir, à l'égard de Sa Majesté, au Palais des Thuilleries ; et pour Madame la duchesse de Berry, Madame duchesse douairière d'Orléans, Monsieur le duc et Madame la duchesse d'Orléans, et Monseigneur le duc de Chartres, au Palais-Royal, le sept avril ; pour mes seigneurs et dames, les autres princes et princesses du sang, le treize du dit mois d'avril, en leurs hôtels ; et pour les parties contractantes et mes seigneurs et dames, leurs parens et amis, en l'hôtel du Luxembourg cy devant désigné, le quatorze dudit mois d'avril, après midy, l'an mil sept cent seize, et ont signé ainsi : Louis ; Marie-Louise-Elisabeth ; Elisabeth-Charlotte ; Philippe d'Orléans ; Marie-Françoise de Bourbon ; Louis d'Orléans ; Anne, palatine de Bavière ; Marie-Thérèse de Bourbon ; Louis-Auguste de Bourbon ; Louise-Bénédicté de Bourbon ; Louis-Auguste de Bourbon ; Louis-Charles de Bourbon ; Louis-Nicolas de Neufville, duc de Villeroy ; Montmorency-Luxembourg ; François de Neufville ; François-Louis de Neufville, marquis de Villeroy ; Marie-Renée-Bonne de Montmorency-Luxembourg ; François-Camille de Neufville, marquis d'Alincourt ; François d'Harcourt ; Neufville-Villeroy-d'Harcourt... »

Nous nous arrêtons aux principaux et demandons grâce pour le reste.

Le jeune époux succéda, en 1722, aux honneurs de son père et devint, après la mort de celui-ci, gouverneur du Lyonnais et capitaine des gardes du corps. Il mourut à Versailles, le 13 décembre 1765 ; il était pourvu de son